



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS
F – 81150

AVIS A LA POPULATION

Dans le cadre des travaux de rénovation de la place, le **Point d'Apport Volontaire (PAV) de la place du pioch est supprimé** à compter du 23 juillet 2026.

Il est remplacé provisoirement **par des conteneurs aériens installés sur l'aire des Carrairoles** avant l'entrée des ateliers communaux.

Une colonne à verre est installée rue des écoles à proximité du rond-point, sous le Bistrot bastidois.

Les règles de bon usage restent les mêmes :

- Les Ordures Ménagères doivent être ensachées (sac d'une contenance maximale de 30 à 50 litres) et déposées dans la colonne verte. Les déchets fermentescibles (contenus dans les sacs orange disponibles à la mairie) sont aussi déposés dans la colonne verte ;
- Les Emballages Recyclables sont déposés dans la colonne jaune sans les emboîter. Les cartons doivent être déchiquetés et ne pas boucher les orifices d'alimentation du conteneur ;
- Il est interdit de laisser OM, ER et tout autre déchet ou encombrant autour ou au-dessus des conteneurs et colonnes, même s'ils sont saturés. C'est illégal, insalubre et pas très sympa pour l'agent ou l' élu qui devra les ramasser ;
- L'abandon de déchets dans la rue coûte 135 € d'amende à régler dans les 45 jours et 375 € au-delà de ce délai.

Dans le cas de saturation des conteneurs ou colonnes :

- Prévenir la mairie par courriel en précisant quel est le conteneur concerné ;
- Déposer les déchets dans le PAV du chemin des Douves qui est toujours disponible.

Le PAV (OM et ER) définitif sera installé à l'entrée des ateliers d'ici la fin de l'année.